



Délibération du Conseil métropolitain

Séance du 25 mars 2022

OBJET : CULTURE, EDUCATION ET PARTICIPATION CITOYENNE - Renouvellement de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Délibération n° 45

Rapporteur : Pascal CLOUAIRE

Le vendredi vingt-cinq mars deux mille vingt-deux à 10 h 00, le Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole s'est réuni sur la convocation en date du dix-huit mars deux mille vingt-deux et sous la présidence de Christophe FERRARI, Président de Grenoble-Alpes Métropole et sous la présidence de Michelle VEYRET de la n°73 à la n°75.

Nombre de conseillers métropolitains en exercice au jour de la séance : **119**

Nombre de conseillers métropolitains votants (présents et représentés) : **118** de la n°1 à la n°68, **117** à la n°69, **118** de la n°70 à la n°108.

Présents :

Bresson : GUYOMARD – **Brié et Angonnes** : SOULLIER – **Champ sur Drac** : DIETRICH – **Champagnier** : CHOLAT – **Claix** : REVIL, STRECKER pouvoir à REVIL de la n°90 à la n°108 – **Corenc** : MERMILLOD-BLONDIN pouvoir à C.LONGO de la n°56 à la n°108 – **Domène** : C.LONGO, SAVIN – **Echirolles** : BOUHAFS pouvoir à LABRIET de la n°47 à la n°108, DEMORE, LABRIET, MADRENNES, RABIH, ROSA pouvoir à SABRI de la n°90 à la n°108 – **Eybens** : BEJAJI pouvoir à DESLATTES de la n°1 à la n°2 puis pouvoir à SIEFERT de la n°63 à la n°108, SCHEIBLIN – **Fontaine** : DE CARO, LEYRAUD pouvoir à DE CARO de la n°90 à la n°108, F.LONGO, THOVISTE pouvoir à CHALAS de la n°90 à la n°108, TROVERO – **Gières** : CUSSIGH, VERRI – **Grenoble** : AGOBIAN, ALLOTO pouvoir à AMADIEU de la n°48 à la n°108, BELAIR, BEN-REDJEB pouvoir à BUSTOS de la n°91 à la n°108, BERON-PEREZ pouvoir à LABRIET de la n°1 à la n°2, BERTRAND, BRETTON pouvoir à SEMANAZ de la n°3 à la n°89, BOUZEGHOUB pouvoir à CENATIEMPO de la n°74 à la n°89 puis de la n°91 à la n°108, CAPDEPON pouvoir à SABRI de la n°46 à la n°108, CARIGNON, CARROZ pouvoir à SIEFERT de la n°90 à la n°108, CENATIEMPO, CHALAS, CLOUAIRE, CONFESSON pouvoir à DEBEUNNE de la n°69 à la n°108, DESLATTES pouvoir à BEJAJI de la n°44 à la n°62, DJIDEL, FRISTOT, KADA pouvoir à OUDJAUDI de la n°1 à la n°2 puis pouvoir à DESLATTES de la n°90 à la n°108, KRIEF pouvoir à PANTEL de la n°46 à la n°108, MARTIN pouvoir à PANTEL de la n°90 à la n°108, NAMUR pouvoir à SABRI à la n°3, OLMOS, PANTEL, PFISTER, PICOLLET, PINEL, PIOLLE pouvoir à AMADIEU de la n°90 à la n°108, ROCHE pouvoir à ESCARON de la n°47 à la n°108, SABRI, SCHUMAN pouvoir à FRISTOT de la n°91 à la n°108, SIX pouvoir HUGELE de la n°43 à la n°74, SPINI – **Jarrie** : GUERRERO – **La Tronche** : DEBEUNNE, SPINDLER – **Le Fontanil-Cornillon** : DUPONT-FERRIER – **Le Gua** : FARLEY pouvoir à

M.GAUTHIER de la n°90 à la n°108 – **Le Pont de Claix** : FERRARI pouvoir à GRAND de la n°73 à la n°75, GRAND – **Le Sappey en Chartreuse** : ESCARON – **Meylan** : CARDIN pouvoir à HERENGER de la n°92 à la n°108, HERENGER, HOURS pouvoir à F.LONGO n°34 à la n°46 – **Miribel Lanchâtre** : M.GAUTHIER – **Montchaboud** : SOTO – **Mont Saint-Martin** : LECOURT pouvoir à ODDON de la n°87 à la n°98 puis pouvoir à MARDIROSSIAN de la n°99 à la n°108 – **Murianette** : GARCIN – **Notre Dame de Commiers** : RENIER – **Notre Dame de Mésage** : BUISSON pouvoir à JM GAUTHIER de la n°99 à la n°108 – **Noyarey** : PENNISI – **Poisat** : BUSTOS – **Proveysieux** : BALESTRIERI – **Quaix en Chartreuse** : ROSSETTI – **Saint Barthélémy de Séchilienne** : STRAPPAZZON pouvoir à SPINDLER de la n°1 à la n°2 – **Saint-Egrève** : AMADIEU, CHARAVIN, B.COIFFARD – **Saint Georges de Commiers** : GRIMOUD – **Saint-Martin d'Hères** : ASSALI pouvoir à BERON PEREZ de la n°67 à la n°108, CHERAA, OUDJAOUDI pouvoir à DEBEUNNE de la n°90 à la n°108, SEMANAZ, VEYRET – **Saint-Martin Le Vinoux** : MARDIROSSIAN, LAVAL – **Saint-Paul de Varcès** : RICHARD pouvoir à GARCIN de la n°61 à la n°108 – **Saint-Pierre de Mésage** : MASNADA – **Sarcenas** : DULOUTRE pouvoir à MARDIROSSIAN de la n°91 à la n°108 – **Sassenage** : GENIN-LOMIER pouvoir à GONAY de la n°90 à la n°108 , MERLE pouvoir à GENET de la n°90 à la n°108 – **Séchilienne** : PLENET – **Seyssinet Pariset** : LISSY pouvoir à SPINDLER de la n°91 à la n°108, SIEFERT – **Seyssins** : HUGELE pouvoir à THOVISTE de la n°1 à la n°43, MARGUERY – **Varces Allières et Risset** : CORBET, LEMARIEY – **Vaulnaveys-le-bas** : JM.GAUTHIER – **Vaulnaveys Le Haut** : PORTA – **Venon** : ODDON pouvoir à PORTA de la n°99 à la n°108 – **Veurey-Voroize** : JULLIEN pouvoir à MARDIROSSIAN de la n°1 à la n°2 – **Vif** : GENET, GONAY – **Vizille** : L.COIFFARD, JACQUIER.

Absents Excusés ayant donné pouvoir sur toute la séance :

Echirolles : SULLI pouvoir à DEMORE – **Grenoble** : GARNIER pouvoir à DESLATTES de la n°1 à la n°43 puis pouvoir à AMADIEU de la n°44 à la n°62 puis pouvoir à DESLATTES de la n°63 à la n°68, LHEUREUX pouvoir à FRISTOT, MONGABURU pouvoir à DIETRICH – **Herbeys** : FLEURY pouvoir à CORBET – **Saint-Martin d'Hères** : KDOUH pouvoir à ASSALI de la n°1 à la n°66 puis pouvoir à TROVERO de la n°67 à la n°108, RUBES pouvoir à CHERRA, QUEIROS pouvoir à VEYRET

Absents Excusés :
Echirolles : JOLLY

Christophe FERRARI a été nommé secrétaire de séance de la n°1 à la n°2 puis Nicolas BERON-PEREZ a été nommé secrétaire de séance de la n°3 à la n°108.

Le rapporteur, Pascal CLOUAIRE;
Donne lecture du rapport suivant,

OBJET : CULTURE, EDUCATION ET PARTICIPATION CITOYENNE - Renouvellement de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Exposé des motifs

La création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) est une obligation pour tout EPCI de plus de 50 000 habitants.

La CCSPL a pour objet d'examiner :

- les rapports annuels établis par les délégataires de services publics et comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à chaque délégation ainsi qu'une analyse de la qualité de service,
- les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères,
- le bilan d'activité des services exploités en régie dotés de l'autonomie financière,
- le rapport annuel établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat sur l'exécution de ce contrat.

En outre, la commission est consultée pour avis par l'assemblée délibérante avant que celle-ci ne se prononce sur :

- tout projet de délégation de service public,
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière,
- tout projet de partenariat,
- tout projet de participation des services de l'eau potable et de l'assainissement à un programme de recherche et de développement.

Elle se compose :

- Pour le collège élu-e.s : 12 membres titulaires d'élu-e-s métropolitains ainsi que leurs 12 suppléants ;
- Pour le collège associations : d'un maximum de 20 représentants issus du monde associatif de la Métropole ;
- Pour le collège habitants : d'un maximum de 20 habitants issus des 49 communes de la Métropole.

Les membres du collège « élus » ont été renouvelés lors du Conseil métropolitain du 29 janvier 2021 pour une durée de 3 ans,

La présente délibération porte sur le renouvellement partiel de la CCSPL suite à un appel à candidature lancé et relayé dans la métropole du 14 janvier au 14 février 2022, pour les collèges « associatif » et « habitants ».

Suite à l'appel à candidature et à la validation le 15 février 2022, par le comité institutionnel et partenarial de la participation, composé d'élus métropolitains et de membres d'instances participatives de la métropole, il est proposé de retenir, pour le collège « habitants » et le collège « associatif », les candidats présentés en annexe de cette délibération.

A noter qu'un partenariat avec les étudiants du Master Gouvernance et Territoire de l'Université de Grenoble Apes a également été mis en place pour permettre à ces derniers de participer aux séances.

Concernant le droit de vote des membres, comme cela avait été précisé dans la délibération du 1^{er} avril 2016, au vu de l'article L.1413-1 du CGCT, seuls les élus et représentants d'associations peuvent se prononcer lorsqu'il s'agit de rendre un avis sur les délégations de service public, contrats de partenariat, projets de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un projet de recherche et de développement. Aussi, les habitants et les étudiants siégeant à la CCSPL ne prendront pas part au vote sur les avis rendus par la CCSPL dans ces domaines.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain

Vu l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 29 janvier 2021 portant modification des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

Vu la séance du comité institutionnel et partenarial de la participation du 15 février 2022,

Après examen de la Commission Ressources du 11 mars 2022, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve le renouvellement partiel de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de Grenoble-Alpes Métropole,
- Approuve la composition de la CCSPL telle qu'annexée à la présente délibération,

Abstention 14: *11 voix du groupe Métropole Territoires de Progrès Solidaires (Emilie CHALAS, Evelyne DE CARO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELE, Sabine LEYRAUD, Franck LONGO, Christophe REVIL, Olivier SIX, Claude SOULLIER, Marie-Noëlle STRECKER, Laurent THOVISTE), 3 voix du Groupe d'Opposition – Société Civile, Divers droite et Centre (Alain CARIGNON, Nicolas PINEL, Dominique SPINI).*

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président,

CHRISTOPHE FERRARI

Le compte rendu succinct de la présente délibération a été affiché le 01 avril 2022.

**Annexe à la délibération portant sur le renouvellement de la Commission Consultative
des Services Publics Locaux**

Après présentation au Comité institutionnel chargé du suivi du renouvellement des instances participatives,

Les candidats retenus pour le collège « habitants » sont les suivants :

NOM	Prénom	Commune de résidence
TARAUD	Laure	Fontanil
CHARTIER	Robert	Meylan
PEURIERE	Philippe	Saint Egrève
MAAMAR	Amine	Grenoble
AMMAOUI	Manah	Pont de Claix
CECCATO	Denis	Seyssins
CAPELLI- VICHERD	Christine	Grenoble
VAN NIEUWENHUYSE	Thomas	Saint-Martin d'Hères
MRAD	Mimoun	Grenoble
MONTEFORTE	Sandra	Vaulnaveys le haut
ROUX	Alysée	Sassenage
CARTON	Jacques	Meylan
BOUTELDJA	Amine	Fontaine
LACASCADE	Laure	Eybens
VIVIER	Alain	Meylan
FAOU	Gaëlle	Vif
TOLEDANOS	Jacques	Sarcenas
LANGLAIS- DEVANNE	Anne	Grenoble

Ils sont issus de 13 communes différentes et sont d'âges diversifiés :

20 - 40 ans*	4
41 - 60 ans	7
61 ans et plus	7

** hors étudiants du master Gouvernance et Territoire qui rejoindront l'instance*

Les structures retenues pour le collège « associatif » sont les suivantes :

ADTC Grenoble
Automobile Club Dauphinois
CLCV 38
CNL38
Comité de Liaison des Unions de Quartier de Grenoble
Conseil Des Sages de Seyssins
CSF
CIVIPOLE
Croix Rouge 38
PDIE Grenoble Presqu'île
RSA Coop